



DÉCISION N° 2025-054

CONVENTION DE FORMATION À LA FORMATION
« COMMUNICATION PUBLIQUE ET TERRITORIALE »Service des Ressources
Humaines

Le Maire de Villiers-sur-Orge,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération n°2020-014 du 10 juillet 2020, par laquelle le Conseil Municipal a délégué au Maire certaines attributions visées à l'article L.2122-22 du CGCT ;

VU la convention de formation du 10 septembre 2025 entre l'organisme Cap'Com et la ville de Villiers sur Orge portant sur la formation intitulée « le 7^{ème} forum de la communication publique et territoriale » ;

CONSIDÉRANT la nécessité d'assurer la formation des agents communaux à la communication publique ;

DÉCIDEArticle 1 :D'APPROUVER la convention de formation à la formation « le 7^{ème} forum de la communication publique et territoriale ».Article 2 :

DE PRÉCISER que la convention est signée pour un montant de 732€ TTC.

Article 3 :

DE FIXER la date et le lieu de formation comme suit :

- Du 18 novembre au 20 novembre 2025 à ANGERS

Article 4 :

D'AUTORISER le Maire à signer les conventions et les documents contractuels s'y rapportant.

Article 5 :

DIT que les dépenses sont inscrites sur le chapitre 11 du budget communal.

La présente décision sera portée à la connaissance du Conseil Municipal lors de sa prochaine séance.

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera transmise au représentant de l'État, et à France Travail.

Fait à Villiers-sur-Orge, le 16/09/2025

Le Maire,

Gilles FRAYSSE



Conformément à l'article L.2121-13 du CGCT, les documents relatifs à cette décision sont consultables en mairie aux heures habituelles d'ouverture. La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat. Le Tribunal Administratif peut être saisi par voie postale ou par voie électronique sur www.telerecours.fr

HÔTEL DE VILLE

6 rue Jean Jaurès – 91700 VILLIERS-SUR-ORGE – 01.69.51.71.00 – mairie@vso91.fr